



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil de la mairie de Rodemack, sous la présidence de Monsieur Olivier KORMANN, Maire.

### Membres Présents :

Olivier KORMANN, Jean-Michel THIRION, Christelle MAZZOLINI, Franck CZACHOR, Marie-Ange ANDRIEUX, Yveline HERFELD, Caroline KREMER, David KUCKLICK, Maurice MACCHI, Fabien MARIEN, Francis SCHUMACHER, Christian TEITGEN, Flor WALT.

### Membres Absents avec excuses :

- Amélie AGGOUNI, procuration à Olivier KORMANN
- Philippe LELONG, procuration à Caroline KREMER

Caroline KREMER est élue secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 17/09/2025

Date d'affichage de la convocation : 17/09/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

## COMMUNICATIONS

### 1. Fouilles archéologiques citadelle

Dans le cadre du projet de sauvegarde et de restauration de la cave voûtée de la Citadelle, une fouille archéologique préventive a été réalisée par l'INRAP, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives.

L'objectif : fouiller le sol et effectuer un relevé des revêtements de sol afin de préciser déterminer la chronologie d'occupation et les usages de la cave voûtée. Ainsi, la fouille permet une sauvegarde par l'étude : les aménagements futurs vont transformer le site mais son patrimoine archéologique sera étudié, inventorié et conservé.

Le chantier s'est achevé mercredi 6 août, et les éléments qui ont été retrouvés fournissent de bonnes datations allant du début du XVI<sup>e</sup> siècle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, voire à la 1<sup>ère</sup> moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Une monnaie des Pays-Bas Espagnols du XVI<sup>e</sup> siècle a été découverte sous le dallage, ainsi qu'une monnaie ducale lorraine du début du XVII<sup>e</sup> siècle, et même une monnaie de Napoléon III, datant de l'exploitation de la cave en tant que brasserie au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle ! Un ancien cloisonnement et différents types de sol ont également été identifiés. Autant d'éléments qui permettront de préserver l'histoire du site et apporter à la connaissance culturelle, historique, et scientifique.

## **2. Emprunt pour la Maison de Santé**

Le chantier de la Maison de Santé est désormais dans sa dernière phase avec une ouverture prévue début décembre et une inauguration planifiée le 13 décembre 2025.

L'aide publique s'élève à 72% du montant des travaux. Le reste à charge pour la commune nécessite la contraction d'un emprunt.

Le Maire informe qu'il va solliciter plusieurs banques afin d'avoir des offres de prêts sur 20 ou 25 ans. La meilleure offre sera présentée lors d'un prochain conseil municipal, afin d'autoriser le Maire de contracter l'emprunt.

Il rappelle également que les mensualités de remboursement de cet emprunt seront intégralement couvertes par les loyers versés par les professionnels de santé.

Ce projet aura donc un impact neutre pour les finances de la commune.

## **3. Bus numérique**

À l'initiative de Pédagome, organisme de formation messin, la commune a accueilli le nouveau bus numérique « Connect et Vous » afin de promouvoir l'inclusion numérique. Au printemps 2026, un nouveau bus France Service sera également à disposition des habitants pour les aider dans leurs démarches administratives.

## **4. Transport en commun**

Depuis la rentrée, Rodemack, au même titre que les 22 communes de la CCCE, bénéficie d'un service renforcé en termes de transport en commun. Trois allers-retours quotidiens supplémentaires sont désormais à disposition des Rodemackois pour se rendre à Thionville, Hettange-Grande ou Mondorff.

Les horaires sont à retrouver sur le site internet de la commune : <https://mairie-rodemack.fr/informations-utiles/> Rubrique Horaires de bus.

## **5. Remerciements**

### **a. « A deux pas du lavoir » devient la « Table du lavoir »**

Le Maire et les conseillers municipaux souhaitent remercier chaleureusement Madame Piera CANEPA et l'ensemble des personnes qui ont œuvré à ses côtés dans le cadre des activités du local multiservices « A deux pas du lavoir ».

Bientôt, un nouveau concept verra le jour avec l'ouverture prochaine de « La table du lavoir ». Ce projet de restauration / salon de thé / plats à emporter est porté par Laura SIMEUR et Ugo MICHEL. Nous leur souhaitons tous nos vœux de réussite et une bonne installation dans le local.

#### **b. Les pompiers de Rodemack**

Nous souhaitons remercier l'équipe des sapeurs-pompiers de Rodemack pour avoir dispensé une formation très appréciée de sensibilisation aux « gestes qui sauvent ».

Une quarantaine de volontaires, de toutes les générations, ont répondu présent et participé avec beaucoup d'enthousiasme.

Au programme, des exercices pratiques pour bien réagir en cas d'arrêt cardiaque, perte de connaissance ou hémorragie.

#### **c. Le Syndicat d'Initiative de Rodemack**

Dimanche 7 septembre se déroulait la traditionnelle brocante organisée par le Syndicat d'Initiatives de Rodemack. Un événement majeur pour notre commune qui a fait rayonner notre village bien au-delà de nos frontières.

Merci à tous les bénévoles qui se démènent toute l'année pour rendre ces événements uniques.

#### **d. Donneurs de sang**

Nous tenons à remercier les 50 donneurs présents le 3 septembre pour donner leur sang.

Nous ne le répéterons jamais assez, ce geste est très important pour les malades et pour les personnes victimes d'un accident !

Nous tenons également à remercier les bénévoles de l'EFS et bien sûr l'équipe médicale présente ce jour.

#### **e. Les Tablées Rodemackoises**

Le 13 septembre avaient lieu les désormais traditionnelles « Tablées Rodemackoises ». Un événement organisé par la mairie en collaboration avec les commerçants du village. Malgré une météo capricieuse, les Rodemackois étaient au rendez-vous pour ce moment toujours très convivial.

Nous souhaitons remercier les commerçants pour leur participation à cet événement.

#### **f. La marche des Bildstocks**

Nous remercions les bénévoles du Conseil de Fabrique qui ont organisé la traditionnelle marche des Bildstocks, le dimanche 14 septembre.

Toujours un très beau succès populaire, qui permet de découvrir le patrimoine religieux au bord des routes et chemins.

### **6. Centre aquatique Cap Vert**

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs vous informe que l'espace aquatique Cap Vert a fermé ses portes depuis le 1er Septembre 2025, pour une période de travaux estimée à 12 mois et destinée à la rénovation complète du site.

Au programme des travaux : la modernisation de l'équipement, renforcement de l'offre aquatique et de l'offre de services destinées aux usagers, amélioration des performances énergétiques de l'équipement, etc.

Pour les scolaires et pour l'école de natation uniquement, une structure temporaire permettant la continuité de l'apprentissage de la natation sera mise en place.

## 7. Démarchage et vente de calendriers

Afin de préserver la tranquillité des habitants et maintenir l'ordre public, M. le Maire a pris un arrêté interdisant tout démarchage et prospection à domicile.

Il est bien entendu que cela ne concerne pas la vente de calendriers, après validation par M. le Maire. Aussi, nous vous informons qu'à partir du 15 octobre 2025, les agents du service de collecte communautaire passeront dans notre commune pour vous proposer le calendrier 2026. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

## 8. Horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale

La bibliothèque communale, située au 1er étage de l'école élémentaire Jean-Marie PELT est ouverte :

- Le Mercredi : 10h00 – 12h00 et 16h00 – 18h00
- Le Samedi : 10h00 – 12h00

Venez découvrir ou redécouvrir vos lectures préférées et profiter d'un espace convivial pour petits et grands !

## 9. Calendrier des évènements des prochaines semaines

- 27 septembre : **OKTOBARFEST** organisé par Les couleurs de l'Ukraine et la brasserie
- 27 septembre à 15h : **Spectacle chorégraphique** dans les jardins de la Cita delle de Rodemack organisé par «  *Ici où là*  »
- 11 octobre : **ROCK N'FORGE** organisé par le Club Maison des Baillis
- 17 octobre : **Soirée Halloween** organisée par l'APE
- 08 novembre : **Soirée Choucroute** organisée par le club RoademackadaM
- 11 novembre à 09h00 : **Messe en la chapelle de Semming**
- 11 novembre à 10h30 : **Commémoration de l'armistice 11 novembre 1918**
- 30 novembre : **Repas des aînés**
- 5 décembre : **Passage de Saint Nicolas** dans les écoles
- 7 décembre : **Messe de St Nicolas** suivie d'un marché de Noël
- 13 décembre à 15h00 : **Inauguration de la Maison Pluriprofessionnelle de Santé**

## Ouverture du Conseil Municipal à 20h55

### 240925-1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 03 juin 2025.

**Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité des membres présents**

## 240925-2 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire, après avoir procédé à la lecture de la lettre de démission de Mme Chrystelle OMPHALIUS, réceptionnée le 25.08.2025 et effective à cette date, souhaite la bienvenue à M. Francis SCHUMACHER.

Selon les textes en vigueur : « La cessation définitive des fonctions d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste sans qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'exige que ce dernier soit préalablement installé, ni n'accepte d'exercer le mandat de conseiller municipal. Le mandat du conseiller municipal suivant de liste débute donc dès la vacance du siège et le Maire doit le convoquer à toutes les séances ultérieures. ».

Il souhaite également remercier Mme Chrystelle OMPHALIUS pour son travail depuis le début du mandat.

## 240925-3 TARIFS

### a) Gîtes Communaux de la rue du Général Simmer

Considérant que la demande de location de gîte diminue en période « *Hiver* », le Maire propose d'introduire des tarifs de « *Basse Saison* » pour la période du 01<sup>er</sup> octobre au 30 avril.

Durée	Tarifs		
	GITE 1	GITE 2	GITE 3
Week-end (2 nuits)	160 €	120 €	220 €
Semaine (7 nuits)	HS 370 € BS 320 €	HS 320 € BS 270 €	HS 500 € BS 400 €
Mois	HS 1100 € BS 900 €	HS 900 € BS 700 €	HS 1300 € BS 1000 €
Nuit supplémentaire	80 €	60 €	110 €
Option Forfait Ménage	92 €	78 €	120 €
Option Location Literie (par personne)	15 €	15 €	15 €

BS : Basse Saison – HS : Haute Saison

### b) Local multiservices :

Le Maire rappelle que la locataire du local multiservice situé au 54 Ter Rue des Margraves de Bade a donné son congé à compter du 31 juillet 2025 et qu'un nouveau locataire a pris possession des locaux le 1er août 2025.

Avec ce changement d'activité, qui change la nature de l'exploitation du local, il est proposé d'augmenter le loyer mensuel hors taxes et hors charges de 250 € HT à 400 € HT à compter du 1er décembre 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.**

## 240925-4 MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE : AVENANT

Monsieur CZACHOR fait part aux conseillers municipaux des ajustements nécessaires dans les marchés suivants :

- Pour le lot 10 : ELECTRICITE : ATOME : + 6.277,19 € H.T.
  - Avenant N°1
    - Ajout de prises
    - Ajout de luminaires extérieurs
    - Modification du type et du système d'alarme incendie
    - Modification du système d'interphonie
    - Ajout d'un éclairage pour l'enseigne extérieure de la pharmacie

Après avoir entendu cet exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2023 autorisant le Maire à signer tout marché ou avenant concernant la construction de la maison de santé ;

Vu la décision du Maire numéro 2023.02 du 26 novembre 2023 portant attribution des marchés de travaux ;

Vu la proposition du maître d'œuvre ;

Le Conseil Municipal :

- Approuve l'avenant tel que défini ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces administratives.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.**

## 240925-5 RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE : CONVENTION MATEC

Monsieur CZACHOR informe les membres du Conseil Municipal de l'avancement du dossier de rénovation énergétique de l'école maternelle :

- la mission de contrôle technique a été confiée à BTP Consultant qui a rendu son RICT (Rapport Initial de Contrôle Technique) ;
- la mission coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) a été confiée à Batiot Coordination Sécurité qui a rendu son PPGC (Plan Général de Coordination) ;
- le diagnostic amiante avant travaux a été confié à BTP Diagnostic qui a réalisé les prélèvements le 24 septembre 2025 ;
- le test préalable d'étanchéité à l'air a été confié à NRJ Diag et il a été réalisé le 17 septembre 2025.

Une proposition de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été demandée à MATEC (Moselle Agence Technique), en vue d'accompagner administrativement la commune dans l'élaboration des appels d'offres, la mise en ligne des dossiers de consultation et le suivi de la procédure sur sa plateforme de dématérialisation, l'analyse administrative des offres et l'accompagnement à la passation de la commande publique correspondante. Le coût financier est de 1.080,00 € TTC.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code de la commande Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2024 ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention MATEC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.**

## **240925-6 CESSION DE TERRAINS :**

### **6-a – CESSION DE TERRAIN – Demande M. & Mme ZIGMANN :**

Vu la demande de M. ZIGMANN Yannick et de Mme MEYER Gabrielle épouse ZIGMANN, domiciliés 14 Chemin de la Glèbe à Rodemack,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de vendre à M. ZIGMANN Yannick et de Mme MEYER Gabrielle épouse ZIGMANN, environ 5 ares à prendre sur la parcelle sise section 50, n°187, inscrite en zone A du PLU, en vue d'y développer un jardin qu'ils occupent déjà partiellement par voie de convention d'occupation précaire ;
- Précise que l'arpentage sera à la charge de l'acheteur ;
- Charge Monsieur le Maire de saisir les services des domaines pour évaluation ;
- Autorise Monsieur le Maire, en qualité de notaire, à établir l'acte administratif correspondant au tarif des domaines ;
- Désigne Monsieur Franck CZACHOR, adjoint au Maire, pour signer l'acte au nom de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.**

### **6-b – CESSION DE TERRAIN – Demande Mme PIRET :**

Vu la demande de Mme PIRET Davina, domiciliée 132 rue Gilles 1er à Rodemack,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de vendre à Mme PIRET Davina, un délaissé de voirie d'environ 85 m<sup>2</sup>, constitué :
  - pour partie de la parcelle section 07 n°418,
  - pour partie de la parcelle section 07 n°188 ;
- Précise que l'arpentage sera à la charge de l'acheteur ;
- Charge Monsieur le Maire de saisir les services des domaines pour évaluation ;
- Autorise Monsieur le Maire, en qualité de notaire, à établir l'acte administratif correspondant au tarif des domaines ;
- Désigne Monsieur Franck CZACHOR, adjoint au Maire, pour signer l'acte au nom de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.**

#### **6-c – CESSION DE TERRAIN – Demande M. & Mme LEICK :**

Vu la demande de M. LEICK Robert et de Mme BRUNWASSER Solange épouse LEICK, domiciliés 5b route de Mondorff à Rodemack,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de vendre à M. LEICK Robert et de Mme BRUNWASSER Solange épouse LEICK, une partie d'env. 10m<sup>2</sup> de la parcelle section 17 n°165, inscrite en zone A du PLU, pour l'amélioration de la sécurité d'accès à leur propriété ;
- Précise que l'arpentage sera à la charge de l'acheteur ;
- Charge Monsieur le Maire de saisir les services des domaines pour évaluation ;
- Autorise Monsieur le Maire, en qualité de notaire, à établir l'acte administratif correspondant au tarif des domaines ;
- Désigne Monsieur Franck CZACHOR, adjoint au Maire, pour signer l'acte au nom de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.**

#### **6-d – CESSION DE TERRAIN – Demande M. & Mme MAZUR :**

Vu la demande de M. MAZUR Richard et de Mme ZEIMETH épouse MAZUR, domiciliés 135 rue Gilles 1er à Rodemack,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de vendre à M. MAZUR Richard et de Mme ZEIMETH épouse MAZUR, une partie d'environ 40m<sup>2</sup> de la parcelle section 17 n°161, correspondant à une bande de 4m dont l'autorisation d'occupation a été accordée par délibération du 28 avril 1978 ;
- Précise que l'arpentage sera à la charge de l'acheteur ;
- Charge Monsieur le Maire de saisir les services des domaines pour évaluation ;
- Autorise Monsieur le Maire, en qualité de notaire, à établir l'acte administratif correspondant au tarif des domaines ;
- Désigne Monsieur Franck CZACHOR, adjoint au Maire, pour signer l'acte au nom de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.**

#### **6-e – CESSION DE TERRAIN – Demande M. & Mme Jean-Marc LECLERC**

Vu la demande de M. LECLERC Jean-Marc et de Mme SADLER Chantal épouse LECLERC, domiciliés 107, Rue de Halling à Rodemack, d'acheter une partie de la parcelle communale située devant leur habitation afin d'aménager leur terrain ;

Vu qu'un parking est installé sur cette parcelle en bordure de la Route d'Halling ;

Le Conseil Municipal, considérant que le parking est d'intérêt public, après en avoir délibéré :

- Décide de ne pas vendre l'intégralité de cette parcelle

- Décide d'engager une discussion avec Mr et Mme Jean-Marc LECLERC pour trouver un compromis afin de régulariser cette situation au mieux des intérêts des deux parties et proposer une cession partielle.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.**

#### **6-f – ECHANGE DE TERRAINS entre Mme LEICK Valérie et la commune de Rodemack :**

Vu le projet communautaire d'aménagement de la Place de Gargan et de la rue du Fort

Vu les échanges entre la mairie et Mme LEICK Valérie, domiciliée 42 Rue du Fort à Rodemack,

Vu la nécessité d'offrir un maximum de places de stationnement aux riverains, un accès technique au pied du rempart et garantir la cohérence urbaine de l'aménagement au droit de la propriété de Mme LEICK, notamment l'ancienne fumière agricole,

Vu le schéma présenté,

Il a été envisagé un échange de terrain d'environ 12m<sup>2</sup> au droit des parcelles sises en section 02, n°52, propriété de Mme LEICK, et n°149, propriété communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'acter l'échange de terrains ;
- Précise que l'arpentage correspondant sera établi et pris en charge dans le cadre du projet définitif d'aménagement de la place de Gargan et de la rue du Fort ;
- Précise que les travaux sur la parcelle privée destinée au stationnement resteront à charge du propriétaire, mais seront réalisés dans la cadre de l'aménagement global du projet communautaire ;
- Charge Monsieur le Maire de faire adapter le projet en conséquence ;
- Autorise Monsieur le Maire, en qualité de notaire, à établir l'acte administratif correspondant au tarif des domaines qui précisera également que les parcelles ne seront pas constructibles ;
- Désigne Monsieur Franck CZACHOR, adjoint au Maire, pour signer l'acte au nom de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.**

#### **240925-7 EXTENSION DE ZONES 30 :**

Le Conseil Municipal ;

Considérant :

- La vitesse excessive de nombreux automobilistes sur le banc communal ;
- Les aménagements de sécurité déjà réalisés par la municipalité ;
- Les précédents arrêtés municipaux visant à réduire la vitesse à 30 km/heure ;
- Les précédents arrêtés municipaux visant à réduire la vitesse à 20 km/heure ;

- L'ouverture prochaine de la maison de santé pluriprofessionnelle nécessitant la sécurisation de la Route de Mondorff ;

Après en avoir délibéré, décide :

- D'abroger les précédents arrêtés limitant la vitesse à 30 km/heure
- De passer les zones « 50 » en zones « 30 » sur l'ensemble des voiries de la commune, situées entre les panneaux d'entrée et de sortie de la commune, y compris les annexes;
- De conserver les deux zones « 20 » existantes au centre du village ainsi qu'aux jardins du Castel : ce sont des zones partagées voitures – piétons avec priorité aux piétons ;
- De demander à la CCCE l'aménagement d'un passage piéton supplémentaire devant la maison de santé ;
- D'autoriser le Maire à passer commande et installer les panneaux correspondants.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.**

#### **240925-8 REMBOURSEMENT DE FRAIS :**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de réaliser des achats urgents auprès d'entreprises qui ne pratiquent pas le paiement différé ou auprès desquelles la commune n'avait pas encore ouvert de compte client.

Ces achats concernent la fourniture de tabourets pour l'école maternelle, pour un montant de 101,63 €

Après avoir consulté la facture concernée et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide du remboursement à Madame Christelle MAZZOLINI la somme de 101,63 €
- Autorise Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.  
Madame Christelle MAZZOLINI n'ayant pas pris part au vote.**

#### **240925-9.1 CONVENTION ENEDIS :**

Dans le cadre du renforcement de son réseau et du raccordement de la maison de santé pluriprofessionnelle au réseau d'alimentation électrique, ENEDIS doit procéder à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique.

Afin de finaliser le dossier administratif, ENEDIS propose la signature de deux conventions :

- Convention CS06 de servitude pour les ouvrages souterrains, à savoir les câbles et canalisations mis en œuvre pour le raccordement du poste.
- Convention de mise à disposition du terrain d'emprise du poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.**

## **240925-9.2 SUBVENTION ECOLE ELEMENTAIRE :**

Monsieur le Maire fait part du courrier de la Directrice de l'école primaire expliquant que, suite à l'évolution des programmes de l'éducation nationale, l'équipe enseignante du cycle 2 souhaite mettre à disposition des élèves les outils pédagogiques actualisés.

L'achat de ces nouveaux manuels représente un coût de 768 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 768 € à l'école Jean-Marie PELT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.**

**Clôture du Conseil Municipal à 22h25**